

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (C.F.E.)

Tél. : 04 57 73 73 73

Télécopie CFE : 04 79 75 76 74 – Courriel : formalites@savoie.cci.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA SAVOIE – C.F.E.**
5 rue Salteur – CS 22416
73024 CHAMBERY CEDEX

Ouvert du lundi au vendredi
9h / 11h30 - 13h45 / 16h

ANTENNE INTERCONSULAIRE – C.F.E.
45 Avenue Jean Jaurès
BP 20007
73201 ALBERTVILLE CEDEX

Permanences les mardis et jeudis
9 h / 11h30 - 13h45 / 16h

PROCEDURE DE MODIFICATION DU CODE APE (activité principale exercée)

Société commerciale

→ L'activité déclarée au R.C.S. (extrait K BIS) correspond à l'activité réellement exercée :

Adresser le formulaire (Entreprise avec un seul établissement ou Entreprise avec plusieurs établissements) **téléchargeable** sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2015441#titre-bloc-10> **directement à l'INSEE par courriel** sirene-dijon@insee.fr

→ L'activité déclarée au R.C.S. (extrait K BIS) ne correspond pas ou plus à l'activité réellement exercée :

Accomplir une formalité de modification au R.C.S. auprès du CFE (centre de formalités des entreprises) de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Attention ! si l'entreprise est inscrite au Répertoire des Métiers, s'adresser au CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

1^{er} cas : l'objet social mentionné dans les statuts est à modifier :

Justificatifs à produire :

- 1 ex. de l'assemblée générale (ou décision associé unique), certifié conforme par le représentant légal
- 1 ex. des statuts mis à jour, signé par le responsable légal
- 1 copie du journal d'annonces légales (ou texte à paraître visé par le journal)
- 2 ex. du formulaire [Cerfa M2](#) signés en original par le représentant légal
- Un règlement de 192.01 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (ou 76.01 € si société à associé unique dont le représentant légal personne physique est l'unique associé)
- Un règlement de 70 € libellé à l'ordre de la CCI SAVOIE (prestation d'accompagnement [SERVICE+](#))

2° cas : l'objet social mentionné dans les statuts n'est pas à modifier :

Justificatifs à produire :

- 2 ex. du formulaire [Cerfa M2](#) signés en original par le représentant légal
- Un règlement de 178.08 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (ou 62.08 € si société à associé unique dont le représentant légal personne physique est l'unique associé)
- Un règlement de 70 € libellé à l'ordre de la CCI SAVOIE (prestation d'accompagnement [SERVICE+](#))

Le C.F.E. transmettra la formalité aux organismes concernés :

- **Greffe du Tribunal de Commerce (mise à jour et délivrance d'un extrait K BIS)**
- **Service des Impôts des Entreprises,**
- **URSSAF,**
- **INSEE (mise à jour du [répertoire SIRENE](#)).**